

DRIVECO



VÉHICULES UTILITAIRES
L'essentiel à savoir
pour passer le cap
de l'électrique

SOMMAIRE

ÉDITO

Passage à l'électrique :

une opportunité à plus d'un titre ! 03

1

La réglementation,

accélérateur de transition 04

2

Transition à l'électrique,

des enjeux prioritaires 08

3

La recharge, point central

du passage à l'électrique 11

CHECKLIST

L'essentiel pour réussir

votre passage à l'électrique 15

PASSAGE À L'ÉLECTRIQUE : UNE OPPORTUNITÉ À PLUS D'UN TITRE !

La mobilité électrique est l'un des axes majeurs de la stratégie nationale bas-carbone. Depuis 2019, plusieurs textes réglementaires conduisent à cette évolution nécessaire. Directement concernées, les entreprises s'emparent du sujet et opèrent leur révolution en intégrant à leur flotte une part croissante de véhicules électriques. Entre octobre 2022 et octobre 2023, la part d'utilitaires électriques a ainsi bondi de 60 %¹ et approchait 10 % de part de marché.

Si l'aiguillon réglementaire, de plus en plus pressant, n'est pas étranger à cette évolution, **la transition électrique est aussi le fruit d'une dynamique réelle.** Dans le secteur de la logistique, la décarbonation du dernier kilomètre est un enjeu prioritaire. Pour 71 %² des décideurs du retail, réduire l'impact environnemental de ce type de livraison est une amélioration attendue. Au sein des entreprises, les salariés appellent également de leurs vœux des changements en faveur de l'environnement. Pour 91 %³ d'entre eux, **la transition écologique est un sujet important** ; 43 % le jugent prioritaire.

Envisager la transition de sa flotte utilitaire vers l'électrique répond à la fois à des **enjeux réglementaires, économiques, environnementaux et peut même créer des opportunités marketing.** Pour opérer ce changement, la question de la recharge occupe une place centrale.

Au-delà des contraintes réglementaires, la décarbonation de votre flotte utilitaire est **un défi à relever en équipe**, en impliquant toutes vos parties prenantes. Dans ce guide, nous avons eu à cœur de vous livrer les premières clés pour **construire votre projet d'électrification dans les meilleures conditions.**

Bonne lecture !



**Louis-Nicolas
Amedee-Manesme**
Chief Revenue Officer

¹ Baromètre des immatriculations des véhicules électriques et hybrides rechargeables d'octobre 2023, Avere France

² Baromètre 2022 du dernier kilomètre de la livraison, WOOP

³ Les salariés et la transition écologique dans les entreprises, étude CSA pour LinkedIn et l'ADEME, Mai 2021 / Étude n°2001000

01.

LA RÉGLEMENTATION, ACCÉLÉRATEUR DE TRANSITION



Afin d'atteindre les objectifs de neutralité carbone fixés au niveau européen, améliorer la qualité de l'air et limiter la dépendance énergétique au pétrole, la France s'est dotée de cadres réglementaires exigeants en matière de mobilité. Pour les gestionnaires de flotte utilitaire, le passage à l'électrique s'impose comme une évolution nécessaire, à anticiper.



OBJECTIF : DÉCARBONATION DES VÉHICULES

L'un des grands objectifs de la loi d'Orientation des Mobilités (LOM), entrée en vigueur en 2019, est l'**électrification de la flotte automobile professionnelle**. Plusieurs étapes sont fixées pour un verdissement progressif : 20 % de motorisation à faibles émissions de CO₂ lors des renouvellements de parcs automobiles en 2024 ; 35 % en 2027 ; 50 % en 2030 puis la disparition totale des moteurs thermiques au sein des ventes de véhicules en 2040⁴. Ces dispositions s'adressent aux entreprises qui gèrent un parc de plus de cent véhicules automobiles de moins de 3,5 tonnes. Les acteurs publics dont le parc dépasse vingt véhicules sont également concernés, avec des quotas encore plus stricts.

En outre, dès le 1^{er} janvier 2025, toutes les entreprises possédant plus de 20 places de stationnement sur leur parking devront être équipées **d'au moins un point de recharge pour véhicules électriques**.



VERS UN DURCISSEMENT DE LA LOI LOM ?

Une proposition de loi visant à accélérer et contrôler la décarbonation des flottes automobiles⁵ a été déposée le 30 janvier 2024, et devrait être discutée à l'Assemblée nationale en 2024.

Elle propose notamment l'exclusion des véhicules hybrides dans le renouvellement des flottes automobiles et l'ajout de sanction en cas de non-conformité. Les véhicules utilitaires légers (VUL) sont concernés, mais feront toutefois l'objet d'un décret gouvernemental spécifique, tenant compte de l'offre disponible sur le marché et de sa cohérence avec les besoins de l'entreprise.

⁴ Loi d'Orientation des Mobilités, article 73.

⁵ Proposition de loi visant à accélérer et contrôler le verdissement des flottes automobiles, Damien Adam, 30 janvier 2024.

LES ZFE EN POINT DE MIRE

Un autre point réglementaire majeur est le développement des zones à faibles émissions (ZFE), induit par la loi climat et résilience (2019) et la loi LOM. Elles ont vocation à améliorer la qualité de l'air dans les zones les plus denses et polluées. À ce jour, **11 ont vu le jour en France métropolitaine**⁶ mais toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants seront progressivement concernées, avec une échéance au 31 décembre 2024.

Le dispositif s'appuie sur les **vignettes Crit'Air** qui classent les véhicules en fonction de leurs émissions polluantes en particules fines et oxydes d'azote. Concrètement, les véhicules les plus polluants sont soumis à une interdiction de circuler. Ainsi, dès début 2025, en application de la loi Climat et Résilience, seuls les véhicules Crit'Air 1, 2 ou verts seront autorisés à rouler dans la métropole du Grand Paris.

VÉHICULES UTILITAIRES : L'OPPORTUNITÉ DE PASSER À L'ÉLECTRIQUE

Le passage à l'électrique ne saurait s'opérer sans **tenir compte des besoins des entreprises** et des usages des conducteurs. Selon un travail dédié aux véhicules utilitaires légers⁷, réalisé par le Commissariat général au développement durable (CGDD) en 2014 :

- 90 % des déplacements en VUL **effectuent des distances inférieures à 150 km ;**
- La **distance moyenne d'un trajet** en semaine est de **80 km ;**
- Moins de **deux déplacements par jour** sont observés, d'une durée moyenne de deux heures (chargements et déchargements inclus) ;
- 6 déplacements sur 10 sont **interurbains ou intra-urbains.**

Au regard des infrastructures de recharge disponibles en zones urbaines et de l'autonomie garantie par les constructeurs automobiles, les usages de déplacement avec des véhicules utilitaires légers sont **en adéquation avec la batterie électrique.**

⁶ Ministère de la Transition écologique et la cohésion des territoires

⁷ Les véhicules utilitaires légers : une bonne complémentarité avec les poids lourds, N°190, juin 2014.

VÉHICULES À FAIBLE ÉMISSION : DE QUOI S'AGIT-IL ?

La source d'énergie des véhicules à faible émission doit être l'une des suivantes⁸ :

- EL (électricité) ;
- H2 (hydrogène) ;
- HE (hydrogène-électricité [hybride rechargeable]) ;
- HH (hydrogène-électricité [hybride non rechargeable]) ;
- AC (air comprimé).



NOTRE CONSEIL

Considérez l'électrique !

À fin février 2024, **123 347 points de recharge pour véhicules électriques**⁹ étaient ouverts au public en France. Le déploiement des stations à hydrogène est beaucoup plus lent : seulement 40 stations opérationnelles en juillet 2023¹⁰. Privilégier l'électrique permet d'engager la décarbonation de votre flotte utilitaire dans les meilleures conditions.



⁸ Article D224-15-11 du Code de l'environnement

⁹ Baromètre des infrastructures de recharge, Avere-France et ministère de la Transition écologique et la cohésion des territoires, mars 2024.

¹⁰ <https://www.france-hydrogene.org>

02.

TRANSITION À L'ÉLECTRIQUE, DES ENJEUX PRIORITAIRES



Passer votre flotte utilitaire à l'électrique est un choix d'autant plus pertinent qu'il sera progressivement contraint. Anticiper vous permet de mettre en œuvre sereinement cette transition en prenant en compte vos différents enjeux : réglementaire, financier, opérationnel et social.

APPRIVOISER LA RÉGLEMENTATION

Pour mettre en œuvre le passage à l'électrique de votre flotte utilitaire, **le volet réglementaire** est à aborder en priorité pour bien comprendre vos obligations, variables selon votre situation (nombre de véhicules dans votre parc automobile, nombre de places de stationnement, zones à faibles émissions existantes ou à venir dans votre périmètre d'activité...).

ANALYSER LES USAGES

La cartographie des besoins est ensuite une étape cruciale, qui passe par l'étude des usages.

De combien de véhicules est composée votre flotte utilitaire ? Quels sont les déplacements effectués chaque jour ? Quelles sont les distances parcourues ? Quelles sont les habitudes des conducteurs lors de leurs pauses ?

Un questionnaire détaillé, rempli par les usagers des utilitaires, fournit des informations précieuses pour élaborer la meilleure stratégie d'électrification. L'objectif est d'identifier les véhicules les plus compatibles avec l'électrification et **d'évaluer le nombre de bornes de recharge à installer** sur votre site.

ÉVALUER LES COÛTS

Le passage à l'électrique de vos véhicules utilitaires implique de **financer une flotte**. Achat, location longue durée (LLD) ou location avec option d'achat (LOA) sont des solutions à étudier. Il s'agit aussi **d'installer une infrastructure de recharge** adaptée aux besoins de votre flotte, avec le niveau de puissance adéquat pour vos bornes. Les dépenses liées aux travaux, au raccordement des bornes sont à comptabiliser, de même que les frais d'exploitation de votre station de recharge.

Sachez que le **coût d'usage d'un véhicule électrique** peut être inférieur à celui d'un modèle thermique si la recharge est optimisée.

Enfin, prenez soin d'étudier les **incitations financières** proposées par l'État ainsi que les avantages comptables ou fiscaux. Le bonus écologique est par exemple reconduit en 2024 pour les entreprises et concerne uniquement l'achat des véhicules utilitaires légers (3 000€ par VUL).



ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

Une **conduite du changement réussie** s'opère en impliquant au maximum les parties prenantes : direction, gestionnaires de flotte, comité social et économique (CSE), services achats, ressources humaines, communication, RSE, utilisateurs ambassadeurs...

Cette démarche permet de sensibiliser aux enjeux réglementaires et environnementaux liés à la mobilité décarbonée, mais également d'identifier les réticences et points bloquants (techniques, sociaux, opérationnels...).

Une fois votre stratégie d'électrification établie, la phase **d'information sur le changement de technologie** et son impact sur les déplacements est clé.

Une charte d'utilisation est un outil pertinent à développer car il permet aux usagers des utilitaires de se former aux bonnes pratiques de l'écoconduite électrique et de trouver des conseils pour la recharge (sur site, sur la voirie, à domicile le cas échéant). **Des ateliers pratiques** dédiés au fonctionnement de la recharge électrique peuvent aussi être mis en place.

ORGANISER LA RECHARGE

Le passage à l'électrique nécessite d'anticiper les déplacements des conducteurs pour maîtriser les coûts. **Le planning des tournées ou déplacements** se doit donc d'être aménagé selon les contraintes de charge pour éviter, en période de livraison, l'immobilisation de plusieurs utilitaires en même temps. L'organisation s'appuie aussi sur **la supervision de la recharge** pour veiller au bon fonctionnement des bornes, gérer les comptes utilisateurs, mesurer la consommation d'électricité et au besoin, définir des périodes d'utilisation.



NOTRE CONSEIL

Pour faciliter le quotidien des conducteurs et les rassurer, il est utile de recommander un planificateur de trajet – Chargemap¹¹ ou Google Maps, par exemple. Les possibilités de recharge seront ainsi visibles tout au long du trajet.

¹¹ <https://fr.chargemap.com>

03.

LA RECHARGE, POINT CENTRAL DU PASSAGE À L'ÉLECTRIQUE



Le passage de votre flotte utilitaire à l'électrique ne saurait être mis en place sans l'organisation rigoureuse de la recharge. Installation d'une infrastructure sur site ou utilisation des recharges publiques, nous vous aidons à y voir plus clair.

INSTALLER DES BORNES DE RECHARGE SUR VOTRE SITE

Faire ce choix présente l'avantage de maîtriser en large partie les coûts de recharge électrique des conducteurs. **L'étude du site** (superficie disponible, puissance de l'installation électrique, etc.) est un prérequis pour s'adapter aux contraintes de l'entreprise tout en optimisant l'installation.

Selon vos besoins et l'ambition de votre politique de mobilité, **deux options s'offrent à vous :**

- **installer une borne**, généralement composée d'un ou deux points de charge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables ;
- **installer une station** de recharge, qui regroupe plusieurs bornes.



Les **bornes de recharge standard** (de 7 à 22 kW) et les **bornes de recharge rapide** (50 à 100 kW) peuvent convenir aux besoins de votre flotte utilitaire, notamment lorsque des arrêts plus ou moins longs sont effectués sur site. Les **bornes ultra-rapides** (150 à 400 kW) sont pertinentes pour les services de livraison rapide, avec des véhicules qui circulent en continu.

Le choix de **bornes connectées et communicantes** est intéressant pour simplifier la supervision, le suivi de la consommation, et optimiser les coûts d'électricité. Elles permettent, en effet, de gérer les droits d'accès, la distribution des badges, de collecter des données sur les usages de charge...

COMMENT UTILISER LA RECHARGE PUBLIQUE ?

Identifier les opérateurs et bornes disponibles

Si la recharge sur le site de l'entreprise est idéale pour maîtriser sa consommation d'énergie et optimiser son budget, le recours aux bornes publiques est parfois inévitable. Avec des points de charge **répartis sur tout le territoire métropolitain**, il est de plus en plus facile de recharger son véhicule électrique. De nombreuses applications permettent aux conducteurs de localiser les bornes les plus proches lors de leur trajet.

La fourniture **d'une carte de recharge électrique** aux conducteurs est un moyen de limiter les coûts. Elle donne accès à un réseau de stations et à des tarifs plus attractifs.



TROUVEZ LES BORNES À PROXIMITÉ AVEC L'APPLICATION DRIVECO

Avec sa carte interactive, l'application Driveco permet d'identifier les bornes de recharge Driveco disponibles et leur puissance, en temps réel, sur un trajet. Afin d'optimiser vos coûts, les tarifs de recharge sont clairement indiqués.

Driveco facilite aussi le quotidien des conducteurs. Grâce à la technologie intégrée dans nos bornes connectées, **le temps d'attente avant la charge complète est évalué précisément**. Avec votre compte personnel sécurisé, les coordonnées et informations de paiement sont enregistrées pour vous faire gagner du temps à chaque recharge.

N'importe quel badge ou carte RFID (carte de transport, télépéage...) peut être utilisé pour démarrer la charge sur les bornes Driveco : il suffit de le faire reconnaître une fois via l'application et il sera, à l'avenir, automatiquement détecté par nos bornes. La facturation automatisée et l'historique centralisé sont d'autres atouts pour **une gestion simplifiée**.



Vitesse de charge recommandée : un impératif pour maîtriser les coûts

Le **prix du plein** d'un véhicule utilitaire électrique est calculé sur la base du prix du kilowattheure (kWh) d'électricité ou à la minute. En itinérance, ce prix peut varier largement selon l'opérateur du réseau, la période mais aussi le type de borne. **Ainsi, plus la puissance est importante et la charge rapide, plus le prix est élevé.**

Lorsqu'un conducteur recharge son utilitaire électrique durant sa pause déjeuner d'une heure, il n'est pas nécessaire d'opter pour une borne ultra-rapide (150-400 kW) — une borne confort ou une borne rapide peuvent permettre d'optimiser ses coûts. Cette dernière peut, en revanche, se révéler intéressante, si le planning des livraisons impose un arrêt de courte durée.

→ Communiquer sur cet enjeu est alors un impératif pour maîtriser vos coûts !

QUELLE VITESSE DE CHARGE SELON LA PUISSANCE DES BORNES ?



7 à 22 kW

le temps
de recharge
pour 100 km
varie de

1 à 2 heures.

50 à 150 kW

le temps
de recharge
pour 100 km
est d'environ

30 minutes.

150 à 400 kW

la recharge pour
100km nécessite
seulement une

**dizaine
de minutes.**



NOTRE CONSEIL

Si la rapidité offre un indéniable confort, elle présente un coût. Sur le réseau Driveco, le tarif moyen pour une recharge de 100 km avec la borne standard (7 à 22 kW) est de 5 € environ ; 8 € environ pour 50 kW, 10 € environ pour 150 à 400 kW. **La puissance nécessaire est donc à évaluer au regard des impératifs opérationnels.**

L'ESSENTIEL À RETENIR POUR RÉUSSIR VOTRE PASSAGE À L'ÉLECTRIQUE

- 1 Inventoriez les véhicules utilitaires compatibles avec l'électrification**, après étude de vos usages.
- 2 Déterminez l'installation nécessaire** au bon déroulement des opérations de votre entreprise et son dimensionnement.
- 3 Évaluez vos priorités en matière de temps de recharge.**
- 4 Déterminez la puissance de vos bornes de recharge** en tenant compte de votre installation électrique en place et de la puissance du compteur électrique.
- 5 Maîtrisez vos coûts relatifs à la recharge publique** en informant les conducteurs.



DRIVECO, PARTENAIRE DE VOTRE ÉLECTRIFICATION

Driveco est le précurseur des opérateurs de recharge en France. Nous avons pour mission de rendre accessible la mobilité électrique à tous, en proposant l'expérience la plus simple, en développant le réseau le plus fiable et en fournissant une énergie renouvelable.

NOTRE OFFRE POUR L'INSTALLATION DE BORNES DE RECHARGE, SUR VOTRE SITE

Depuis 2010, nous proposons des solutions complètes de stations de recharge pour véhicules électriques, allant de la conception à l'exploitation, avec **différents niveaux de puissance**. Pour le **secteur logistique**, notre offre dédiée comprend l'installation de bornes, leur gestion, leur maintenance et la fourniture d'énergie afin d'accompagner l'électrification des flottes utilitaires.

Une offre clé en main pour votre entreprise

Après avoir **dimensionné votre installation** au plus près de vos besoins et usages, nous réalisons l'ensemble des travaux d'installation des bornes. La **maintenance et le pilotage** sont assurés par nos équipes, via un contrat d'opérations et de maintenance : chaque borne est effectivement connectée à notre plateforme technologique de supervision, portée par des algorithmes propriétaires. Grâce à l'analyse des données collectées, votre station bénéficie d'une gestion optimale. Les badges des utilisateurs sont directement intégrés. **Seul le financement de la flotte utilitaire électrique est à votre charge !**

Cet accompagnement expert vous assure un **haut niveau de service** tout en vous faisant gagner un temps précieux, à mettre à disposition de votre cœur de métier.

Driveco finance, produit et approvisionne en énergie

Nous finançons l'installation de vos bornes de recharge électrique, et, grâce à une stratégie énergétique diversifiée et prédictive, assurons la fourniture de celles-ci en **énergie propre**. Cette particularité fait notre force. Elle nous permet de **garantir un haut niveau de qualité de service ainsi que le meilleur tarif pour la recharge de vos véhicules électriques**. Notre offre se démarque ainsi par sa grande lisibilité. Pour vous, c'est l'assurance de maîtriser vos coûts énergétiques liés à la mobilité électrique.

UN LARGE RÉSEAU DE BORNES PUBLIQUES

Driveco possède un réseau de **plus de 10 000 points de charge en exploitation ou en cours de déploiement**, sur l'ensemble du territoire métropolitain. Il est le plus grand réseau français ouvert au public. En dehors de votre site, nous accompagnons vos conducteurs lors de leurs recharges publiques grâce à notre application.

CHOISIR DRIVECO, C'EST FAIRE LE CHOIX :



- D'intégrer **l'un des plus grands réseaux** de stations ouvertes au public ;
- De déployer les stations de recharge **les plus fiables du marché¹²** ;
- De travailler avec une entreprise reconnue pour son **excellence opérationnelle et industrielle** ;
- De proposer des bornes approvisionnées uniquement en **énergie locale et propre**.

¹² La disponibilité des bornes Driveco est de 98,7% contre 81% au niveau national, selon une étude Gireve et Mobileeese.

Vous gérez une flotte utilitaire et souhaitez équiper votre dépôt d'une ou plusieurs bornes de recharge électrique ?

PARLONS-EN !

Driveco, 33 rue de Monceau, 75008 Paris
info@driveco.com - +33 9 72 56 26 80